

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 30 juin 2022

Compte rendu n° 08

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

Etaient présents à l'ouverture de la séance : 31 présents et représentés

COLLÈGE A
M. Jean-Pierre BRACCO (procuration à M. Arnaud BROTONS)
M. Arnaud BROTONS
Mme Emmanuèle CAIRE (procuration à M. Tristan VIGLIANO)
M. Lionel DANY
Mme Anna GUILLO
Mme Sophie HERMENT
M. Guy LE THIEC
Mme Linda PILLIÈRE
M. Raffaele RUGGIERO (procuration à Mme Sophie HERMENT)
M. Tristan VIGLIANO
COLLÈGE B
Mme Valérie ANDRÉ (procuration à M. Guy LE THIEC)
M. Vincent BREJARD (procuration à M. Médéric GASQUET-CYRUS à partir de 12h40)
Mme Céline BRICAIRE
Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN
Mme Alice FABRE
Mme Ghislaine GALLENGA (procuration à M. Mohamed OUERFELLI)
M. Médéric GASQUET-CYRUS
Mme Sophie NEZRI DUFOUR (procuration à Mme Alice FABRE à partir de 12h10)
M. Mohamed OUERFELLI
M. Fabrice PELLERIN (procuration à M. Guy LE THIEC)
COLLEGE IATSS
Mme Françoise DESRUÉS
M. Samba DIOP
M. Guillaume GRÉGOIRE
Mme Sandra LUDWIG
Mme Marie Christiane MIRTILLO (procuration à Mme Sophie HERMENT)
Mme Carole VITALI
COLLÈGE USAGERS
M. Louis GAVI
Mme Appoline HAQUET
M. Paul MARIANI
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES (procuration à M. Lionel DANY)
M. Philippe VIDOR (procuration à Mme Sandra LUDWIG)
INVITES
Mme Stéphanie HUGUET
Mme Valérie DEBUICHE
M. Sebastian HUSCH
Mme Emmanuelle LE BARBENCHON
M. Alexis NUSELOVICI

31 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.

M. Dany, Doyen de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 10h10.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes-rendus des séances des 19/05/22 et 02/06/2022 (Délibération)
2. Cadrage de la Campagne d'Emplois des enseignants et enseignants-chercheurs (Délibération)
3. Formation en lien avec l'international (écoles d'été, Blended Intensive Programmes - BIP (Délibération)
4. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) : cadrage de niveau 3 (Délibération)
5. Convention SFAD (Délibération)
6. Convention pédagogique CPES Marseilleveyre (Délibération)
7. Tarification Formation Continue (additif) (Délibération)
8. Stratégie de l'offre de formation 2024-2028 (Information)
9. Informations générales

1. Approbation des comptes-rendus des séances des 19/05/22 et 02/06/2022 (Délibération)

Vote pour l'approbation du compte-rendu de la séance du 19 mai 2022 : **25 pour et 2 abstentions**

Suite à une question de M. Ouerfelli, il est précisé que les débats dans le cadre de la campagne d'emplois ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

Vote pour l'approbation du compte-rendu de la séance du 02 juin 2022 : **26 pour et 1 abstention**

2. Cadrage de la Campagne d'Emplois des enseignants et enseignants-chercheurs (Délibération)

Point présenté par Sebastian Husch.

La mise en place d'une campagne d'emplois pluriannuelle va permettre de garantir la pérennité des projets à long terme, mais il faut également garantir la prise en compte des impondérables qui peuvent survenir chaque année.

M. Ouerfelli pense que proposer une campagne pluriannuelle est une bonne idée mais que la période ne s'y prête pas. Il précise que les mandats des directeurs de départements, par exemple, ne sont que de deux ans et ne permettent donc pas de faire des projections. Au niveau des unités de recherche, il y a, non seulement, un problème avec la durée des mandats des directeurs mais également une difficulté pour se projeter alors que les bases du contrat d'établissement ne sont pas encore posées.

M. Husch explique qu'il n'a pas ce genre de remontées lors des différentes consultations. De plus ce ne sont pas les directeurs qui décident des campagnes d'emplois mais bien les unités et les départements dans leur globalité. **M. Dany** insiste sur le fait que cela va permettre de proposer des campagnes d'emplois élaborées en concertation.

M. Gasquet-Cyrus pense que ces projections permettraient de ne plus personnaliser les campagnes et de créer plus facilement un consensus.

M. Vigliano souhaite savoir qui a été consulté sur ce cadrage et souhaite savoir comment procéder pour positionner les demandes en fonction de la future accréditation.

M. Dany explique que le cadrage a été présenté aux directions des départements et des unités de recherche de l'UFR. Il rappelle également que lors des différentes consultations post-cadrage, l'avis des comités (études, recherche) a été recueilli mais seul le conseil d'UFR va statuer.

Mme Vitali souhaite savoir si en plus du repyramidage, il faut également intégrer le dispositif du 46.3 dans la réflexion sur la campagne d'emplois. **M. Dany** le confirme.

M. Le Thiec s'interroge sur l'opportunité de ce vote alors que les équipes travaillent déjà à partir de ce cadrage. Il souhaite également savoir ce qui est demandé aux membres du conseil : une relecture précise ou une approbation d'ensemble. **M. Dany** explique que le cadrage a été envoyé aux départements pour préparer la réunion commune entre les départements et les unités de recherche. Il s'agit d'un document de travail qui sera envoyé dans un second temps avec les amendements demandés lors de cette séance.

Mme Regnard souhaiterait avoir des détails sur la phase 2 de consolidation, sur l'ordre de consultation des différentes instances, ainsi que sur le calendrier de cette campagne. Elle fait part également de son inquiétude en raison des calendriers distincts pour les différents dispositifs de promotions et de recrutement, qui pourraient conduire à ne pas demander des postes en pensant les obtenir par ailleurs. **M. Dany** souhaite insister sur la possibilité de demander des postes de professeurs en plus des dispositifs de promotions. Les calendriers sont les mêmes que pour les campagnes précédentes.

M. Nuselovici insiste sur le fait que ce document se base sur les modes de fonctionnement de l'UFR et en particulier sur le fonctionnement pluriannuel de la recherche. **M. Ouerfelli** est d'accord avec cela mais s'inquiète de la non connaissance du projet d'établissement. En ce qui concerne la nouvelle offre de formation, **Mme Debuiche** tient à

préciser qu'il ne va pas y avoir une métamorphose radicale de l'offre existante et que les bases de la stratégie de formation sont déjà connues.

Mme Herment s'interroge sur le point 4 et sur le système de glissement des demandes de postes d'une année sur l'autre, en particulier pour les grands départements, qui, à terme, pourrait créer un « embouteillage ». **MM. Dany et Husch** précisent que ce sera aux départements de rationaliser leurs demandes.

Mme Herment s'inquiète de la serennité de la future campagne alors qu'il y a de plus en plus de départs et de plus en plus d'étudiants. Elle s'inquiète que ce cadrage ne permette pas de s'attaquer au vrai problème qu'est la pénurie d'enseignants-chercheurs. **M. Dany** précise qu'il s'agit de créer un cadrage mais en aucun cas de pouvoir régler le problème de la pénurie de postes.

M. Ouerfelli trouve que cette lettre de cadrage s'appuie avant tout sur une logique comptable. Il rappelle que l'UFR a perdu 70 postes, et se demande ce qui va être fait pour en récupérer. **M. Dany** explique que cette nouvelle méthode va permettre d'ancrer l'effet mémoire. Il précise également qu'il y a eu l'an dernier 70 demandes au niveau de l'UFR, ce qui tend à prouver que des projections pluriannuelles sont déjà faites.

M. Le Thiec souhaite savoir si les unités de la MMSH étaient présentes à la réunion de présentation du cadrage. **M. Dany** précise qu'il n'y avait que les unités rattachées à l'UFR mais que le conseil de la MMSH a été rencontré.

M. Le Thiec s'interroge sur la logique que devront adopter les départements qui recourent massivement aux contractuels pour préparer leur campagne pluriannuelle.

Suite à des questions de M. Le Thiec, **M. Dany** apporte les précisions suivantes :

- les différents tableaux de suivi seront abondés par les départements
- tous les personnels de l'UFR seront informés des demandes
- aucune hiérarchisation des critères n'est prévue
- les demandes liées aux diplômes nationaux ne seront pas nécessairement prioritaires. Il serait important de travailler au développement des diplômes d'établissement.
- l'UFR est attractive, avec, cette année, l'obtention de deux nouveaux postes (une chaire d'excellence et un poste de MCF financé par l'Institut Français d'Islamologie)

Mme Charlet souhaite insister sur le fait que les enseignants sont, en règle générale, très inquiets, essentiellement à cause de la pénurie récurrente de postes. Elle propose de faire des projections sur 2 ou 3 ans et non pas 4 ans, parce que les personnels ont peur que cela ne fige trop les possibilités de changement.

M. Brotons se demande comment les équipes vont pouvoir se positionner sur de nouveaux projets sans savoir s'ils auront les forces nécessaires pour les soutenir. Pour certaines formations, il est très difficile de trouver des vacataires, c'est pourquoi il souhaiterait qu'il leur soit proposé des postes plus stables.

M. Gasquet-Cyrus souhaite que des cadres soient donnés pour qu'un vrai consensus existe dans tous les départements. **M. Dany** explique que c'est ce qui est demandé au niveau des départements, qui doivent se réunir en formation restreinte, mais cela est plus difficile au niveau des unités. **M. Gasquet-Cyrus** insiste sur l'inscription dans le cadrage de la nécessité d'une réunion commune départements / unités.

M. Ouerfelli demande à ce que le renforcement des liens entre recherche et formation soient mieux formalisés.

Suite à la demande de M. Brotons, **Mme Bricaire** demande s'il ne serait pas possible d'inscrire la volonté de l'UFR de permettre aux départements de langues d'avoir soit l'autorisation pour les lecteurs de langue d'effectuer des heures complémentaires (comme cela se pratiquait encore au précédent quadriennal), soit de transformer les lectorats en postes de maîtres de langue. **M. Dany** ne le souhaite pas car cette question n'a pas été discutée.

M. Le Thiec souhaiterait que la priorisation des demandes dans le cadre des diplômes nationaux soit inscrite dans le cadrage. **M. Dany** insiste sur le fait que cela serait délicat car les diplômes d'établissement sont pourvoyeurs de ressources propres pour l'UFR.

Vote pour le cadrage : pour à l'unanimité.

3. Formation en lien avec l'international (écoles d'été, Blended Intensive Programmes - BIP (Délibération)

Point présenté par Valérie Debuiche.

Il s'agit d'un dispositif dans le cadre de CIVIS. Les étudiants bénéficient d'une mobilité virtuelle par le biais d'enseignements à distance et d'une mobilité physique d'une durée de 5 à 30 jours par le biais d'écoles d'été. Les étudiants sont crédités de trois ECTS (European Credits Transfer System) pour chacune des deux mobilités, par contre il n'y a pas de cadrage pour savoir comment créditer les étudiants sortants.

Le comité des études a émis un avis défavorable à l'unanimité, sur la méthode proposée par AMU et non sur le contenu des projets présentés.

M. Le Thiec souhaite savoir comment l'UFR envisage de gérer les demandes dans le cadre de CIVIS. **Mme Debuiche** explique qu'un travail va être initié pour procéder à un cadrage des BIP. **Mme Huguet** précise que les projets CIVIS sont entièrement gérés par la Direction des Relations Internationales.

M. Ouerfelli trouve que la participation des étudiants à ces projets semble relever de volontés individuelles, sans réel pilotage. **Mme Haquet** précise qu'il n'y a pas de manque de volonté des étudiants d'y participer mais un réel manque d'informations sur les dispositifs en place et dans un second temps des difficultés quand ils y participent.

Mme Pillière précise que ces projets sont intéressants pour l'UFR et qu'un des projets présentés cette année a été retenu par AMU.

M. Le Thiec souhaite savoir pourquoi le conseil est sollicité alors que la sélection a déjà eu lieu. **Mme Pillière** explique que le cadrage AMU, demandant la validation des UFR, est arrivé dans un second temps.

Vote pour la formation en lien avec l'international : 30 pour et 1 abstention

4. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) : cadrage de niveau 3 (Délibération)

Point présenté par Valérie Debuiche.

Vote : pour à l'unanimité (28 votants)

5. Convention SFAD (Délibération)

Point annulé.

M. Dany précise que cette convention intéresse particulièrement l'UFR mais qu'il y a un manque d'informations en particulier sur une convention cadre préalable à une convention de collaboration.

6. Convention pédagogique CPES Marseilleveyre (Délibération)

Point présenté par Valérie Debuiche

Cette formation a été ouverte sur Parcoursup par le Rectorat sans concertation. Cela implique l'obligation d'ouvrir deux classes de MTU (Méthodes de Travail Universitaire).

Le comité des études a émis un avis défavorable.

Il est proposé de laisser AMU s'occuper de la mise en place de cette convention, de signer la convention et de la dénoncer à la fin de la première année.

Vote pour la convention CPES : 30 contre et 1 abstention

7. Tarification Formation Continue (additif) (Délibération)

Point présenté par Valérie Debuiche

Le vote porte sur l'additif résultant de la création des nouveaux parcours types de Psychologie. Le comité des études a émis un avis favorable avec 3 réserves en particulier sur les problématiques induites par TIGER.

M. Le Thiec souhaite avoir la confirmation qu'il n'y a pas de surcout comme initialement annoncé.

Vote pour l'additif à la tarification Formation Continue : 24 pour, 3 abstentions et 2 contre. (29 votants)

8. Stratégie de l'offre de formation 2024-2028 (Information)

Point présenté par Valérie Debuiche.

Il s'agit d'une deuxième étape après les retours de l'auto-évaluation.

Pour cette nouvelle offre de formation, les grands principes sont :

- La simplification de l'offre de formation sans perdre la diversification
- La réussite de l'étudiant
- La soutenabilité de l'offre de formation

M. Le Thiec s'inquiète du calendrier concernant la stratégie de l'offre de formation qui se déroulera après les retours attendus dans le cadre de la campagne d'emplois.

M. Vigliano trouve que le document est très vague.

9. Informations générales

- Le master d'Anthropologie n'ouvrira pas son parcours " Anthropologie de la santé " jusqu'à la fin du contrat d'établissement en raison de l'impossibilité de soutenir cette offre de formation, par manque d'enseignant-chercheurs.

- La Commission pédagogique de l'UFR ALLSH, réunie le mercredi 8 juin en séance plénière, a voté à l'unanimité la motion suivante :

La Commission pédagogique de l'UFR ALLSH, réunie ce mercredi 8 juin, déplore l'absence de procédure simplifiée d'admission des étudiants dits "déplacés d'Ukraine" (quelle que soit leur nationalité), des étudiants biélorusses ainsi que des étudiants russes. Elle conteste, notamment au regard du calendrier universitaire, le fait que l'obtention de la protection temporaire par ces étudiants constitue une condition préalable à l'examen de leur dossier.

Vote de la motion de la commission pédagogique : pour à l'unanimité (25 votants)

M. Dany lève la séance à 13h10.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.